

MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ARMEMENT

DIRECTION DES OPERATIONS

Service des achats d'armement

Paris, le 27/10/17

N° DGA01117012085

DECISION

Affaire suivie par :
Arnaud Léger
Tél.: 0988670979

portant délégation de signature particulière

Le chef du service des achats d'armement

- VU :** Le décret n°2007-482 du 29 mars 2007 modifié autorisant le ministère de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres ;
- VU :** L'arrêté du 22 juin 2007, modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
- VU :** L'instruction S-ACH n°0029 relative aux principes de délégation pour les marchés publics (actes initiaux et actes d'exécution) du service des achats d'armement (S2A) de la direction des opérations.

Décide :

L'ICT Gérard COLAS, autorité signataire des marchés, a délégation pour signer en mon nom, l'ensemble des actes relatifs à l'exécution du marché n° 2014 86 0055 « Mise à Hauteur Exceptionnelle (MHE) du navire d'essais Nessthor et acquisition d'un navire hauturier télécommandé pour DGA Essais de missiles, site Méditerranée ».

Cette délégation prend fin en cas de disparition de la fonction en vertu de laquelle la personne a reçu délégation.

L'ingénieur général de l'armement,
François COJAN
Chef du Service des achats d'armement